

## CHARTRE

*Le C.N.F. est un club qui a pour objectif la pratique de la natation et ses dérivés, en particulier en compétition. L'association fonctionne grâce à un Conseil d'Administration, qui est composé d'adhérents élus : nageurs adultes, parents de jeunes nageurs, sympathisants qui s'investissent pour le club, au bénéfice de tous.*

**La bonne marche du Club, c'est l'affaire de tous :**  
**Adhérents, Sympathisants, Parents, Entraîneurs.**

### I - ENTRAINEMENT :

Pour la participation à l'entraînement

1. Tout nageur se doit pour assister aux séances :

- De produire son certificat d'aptitude à la nage sportive, water-polo
- D'avoir acquitté sa cotisation d'adhérent
- De réussir son test (50 mètres)
- D'avoir pris connaissance de la Charte lors de l'inscription et d'en accepter toutes les modalités.

**L'entraîneur est autorisé à interdire le bassin à tout nageur(se) n'étant pas en règle (pour des raisons d'assurance).**

2. Tout nageur se doit :

- De se conformer au règlement intérieur des piscines (pas de chaussures au bord du bassin...)
- D'avoir la plus grande correction vis-à-vis du personnel de la piscine, des entraîneurs, des dirigeants et des accompagnateurs.

3. L'assiduité aux entraînements étant un gage de réussite, il est donc important :

- De respecter les horaires d'entraînements,
- De signaler les absences prévisibles,
- De rester jusqu'à la fin des séances (sauf accord parents-entraîneurs).
- Pour les poloïstes, de venir nager au moins une fois par semaine dans son groupe de niveau en natation.

4. Pour les nouveaux licenciés désirant faire du water-polo, un niveau minimum de natation sera exigé. Celui-ci sera fixé par les entraîneurs.

5. Le club n'étant pas responsable des vols qui pourraient être commis dans les vestiaires, il est demandé à chacun de prendre ses précautions en évitant tout objet de valeur ou argent.

6. Durant les entraînements, les nageurs(ses) et entraîneurs sont très pris par leurs tâches. Il est donc demandé aux parents, dans l'intérêt de tous de ne pas les déranger. Un entretien peut avoir lieu avant le début des séances ou à tout autre moment convenu.

## II - COMPETITIONS ET DEPLACEMENTS

1. L'esprit d'équipe est une garantie pour le club. Il semble indispensable que tous les nageurs(es) se soutiennent, s'encouragent, tout en respectant les nageurs des autres clubs. Pour se faire, les téléphones portables ou tout autre appareil électronique sont interdits sur le temps de la compétition dans l'enceinte de la piscine.
  2. A la piscine, en déplacement, chacun se doit de respecter le matériel. Toute dégradation sera à la charge du nageur responsable de la dégradation.
  3. Les déplacements sont placés sous la responsabilité des dirigeants et entraîneurs ou accompagnateurs assurant le transport. Ceux-ci doivent être vigilants quant au respect des règles du code de la route. Les nageurs devront respecter les directives données pour chaque compétition et informer en cas de départ anticipé, en accord avec l'entraîneur, en véhicule personnel ou parental.
  4. L'objectif de chaque nageur doit être de participer à un maximum de compétitions enfin d'essayer de concrétiser le travail fait à l'entraînement.
  5. La place du club au niveau départemental, régional et national dépend des résultats de tous les nageurs. Chaque performance apporte au nageur un nombre de points, le total de tous les nageurs permet le classement du club. Celui-ci est très important, car il permet au club de valoriser les efforts consentis de tous : nageurs, entraîneurs et bénévoles. Il renforce la bonne image véhiculée par le CNF.
  6. **Tout nageur engagé et absent le jour de la compétition, sans justificatif médical, sera contraint de rembourser le tarif d'engagement et le forfait.**
  7. Si un nageur participant à une compétition prend des médicaments, il doit apporter son ordonnance (dans le cas de contrôle antidopage).
  8. Le port des équipements du club (bonnet, tee-shirt,...) est obligatoire en compétition.
  9. L'engagement en compétition des nageurs ne pourra se faire qu'à la condition d'avoir assez d'Officiels FFN du club présent aux compétitions. Traditionnellement ce sont les parents des nageurs qui jouent ce rôle d'officiel. Outre l'aspect convivial qu'il y a à accompagner les enfants aux compétitions, cela permet de respecter cette exigence, imposée par les règles de la FFN. C'est pourquoi les parents des jeunes nageurs sont invités à passer les examens de chronométreurs (qui ne sont pas bien compliqués !).
  10. Pour les déplacements, une participation est demandée à l'adhérent. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le conseil d'administration.
  11. Toute mauvaise conduite, tout manquement au règlement de l'adhérent, parent, sympathisant fera l'objet d'un rapport soit des entraîneurs ou dirigeants présents auprès du référent natation. Après un entretien entre l'adhérent concerné et le référent natation et en accord avec le bureau ou le conseil d'administration, les sanctions suivantes pourront être mises en vigueur :
    - Avertissement verbal et rappel des règles en vigueur,
    - Avertissement écrit,
    - Mise à pied du Club pour une durée déterminée,
    - Radiation définitive du Club.
- Si le comportement d'un ou plusieurs nageurs l'exige, un entraîneur pourra prendre une sanction immédiate proportionnée comme par exemple une exclusion temporaire de l'entraînement.

***BONNE SAISON ET SUCCES SPORTIFS***

Le site du CNF : [www.natation-fougeres.com](http://www.natation-fougeres.com)